

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Association KERNAVELO - Demande de subvention

L'association KERNAVELO assure la promotion et le développement de l'usage du vélo et met en place tous les ans des animations : elle sollicite une subvention pour mettre en place son programme d'actions 2016.

L'association KERNAVELO, membre de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUBICY) déclarée en Préfecture le 3 mars 2014 a pour objet de :

- Promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement et d'améliorer la sécurité des déplacements ;
- D'étudier avec les organismes locaux ou nationaux les aménagements et services destinés aux cyclistes ou favorisant l'intermodalité ;
- De contribuer à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire pour veiller à la prise en compte des modes de déplacements actifs.

Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues en 2016 par cette association :

- Animations lors de la semaine du développement durable et lors de la semaine européenne de la mobilité ;
- Opérations « cyclistes brillez » (sensibilisation à la visibilité de nuit des cyclistes) ;
- Balades découvertes d'itinéraires cyclables en milieu urbain.

Par ailleurs, l'association souhaite en 2016 renforcer son activité « atelier participatif » et vélo-école et sollicite une subvention de 2 200 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser une subvention de 2 200 euros à l'association KERNAVELO (imputation budgétaire : 820.6574.510).